



BROCANTE DU GRAND MARTROY À PONTOISE (95)



PLACE DU GRAND MARTROY

RÈGLEMENT A CONSERVER

La foire à la brocante du Grand Martroy est une action organisée par le ROTARY CLUB de PONTOISE au profit exclusif des œuvres humanitaires, caritatives et de la lutte contre la mucoviscidose.

Cette manifestation a été relayée par des publications, sur les sites internet des différents organismes gérant les calendriers professionnels des brocantes et dans les journaux de la région.

Chaque inscription ne sera prise en compte que si votre dossier est complet et accompagné de :

- de la feuille d'inscription
- du règlement par chèque à l'ordre du ROTARY de PONTOISE
- photocopie recto verso de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport en cours de validité)
- une enveloppe timbrée à vos noms et adresse pour vous adresser l'autorisation et la confirmation de votre réservation
- et pour les professionnels : une photocopie de l'extrait du registre de commerce.

En cas de désistement inférieur à une période de 15 jours, les réservations ne seront pas remboursées et seront réputées affectées à nos œuvres. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Vous pourrez utiliser les différents parkings de la ville de PONTOISE en respectant les usages de sécurité du code de la route en matière de stationnement et de circulation.

- Place du parc aux charrettes
- Parking Jean Jaurès
- Place Notre-Dame
- Place des bains douches
- Place de l'Hôtel de Ville
- Place Nicolas Flamel
- Place Saint Louis

Les exposants s'installeront entre 06 H 00 et 07 H30 sur présentation du courrier de confirmation de réservation obligatoire. Les véhicules ne peuvent plus circuler sur la place du GRAND MARTROY après 07 h 45. La fin de la brocante est prévue à 17 h 00. Tout déplacement avant cette heure est soumis à l'accord express et préalable des organisateurs et de la police municipale, la sortie doit être entièrement encadrée.

Pendant le déchargement et le chargement, les exposants doivent respecter les consignes des responsables de l'organisation et de la sécurité et se soumettre avec bonne humeur aux contrôles éventuels de la Police Municipale et de la gendarmerie et ce pendant tout le déroulement de cette brocante.

Pour respecter les règles d'environnement de la commune, les exposants devront laisser leurs emplacements propres. Un sac poubelle, remis à chacun en début de journée, devra être déposé aux endroits désignés par les organisateurs.

Les exposants ne doivent pas :

- enfreindre les interdictions et prendre connaissance de l'arrêté municipal et s'y conformer
- céder l'autorisation qui leur est consentie à titre personnel et à ne pas participer à plus de deux manifestations par année civile
- **vendre des objets neufs** (sauf les commerçants de la place du Grand Martroy), **des vêtements et des chaussures, téléphones, de l'artisanat, de la nourriture,**
- Encombrer les voies et allées de circulation prévues pour les secours.

La vente de pâtisseries, viennoiseries, confiseries, boissons, sandwiches, frites, grillades est réservée exclusivement à l'organisateur et aux commerçants de la place du Grand Martroy.

En s'inscrivant à la brocante, les exposants reconnaissent et déclarent avoir pris connaissance du règlement et s'engage expressément à le respecter et notamment d'indiquer les prix sur chaque article.